



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SECRETAIRE-GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.85

PV N° 37 DU SAMEDI 06/05/2023

Réunion du 02 Mai 2023

CARNET NOIR

Francis VIDRY, Président Délégué du District de la Loire, nous apprend le décès de sa belle-mère. Les funérailles auront lieu jeudi 4 mai à 10h00. Thierry Delolme, Président du District, les élus du Comité Directeur, les Commissions ainsi que les salariés présentent, à sa famille aux proches leurs sincères condoléances.

COURRIER

As St Etienne : demande de médailles du DLF
Us Briennon : demande de médaille du DLF
Club Olympique de Précieux : demande de médaille du DLF
Andrezieux-Bouthéon Fc : feuille de match version papier dû à un oubli

COUPE DE FRANCE SAISON 2023-2024

Procédure à suivre ci-dessous :

Footclubs → saison 2023-2024 → Compétitions Fédérales (FFF) → Engagements → Renseignez AVIS du CLUB → **VALIDER**

RAPPEL

Un **pré-engagement** n'est pas un engagement

Pour tous les clubs non engagés en 2022-2023, souhaitant participer à la coupe de France saisir 2023-2024.

- Footclubs → 2023-2024
- Menu compétitions / puis engagements
- En bas à droite / engager une équipe
- Centre de gestion / Fédération Française de Football et laissez-vous guider par les instructions.

Pour saisir un désidérata :

Footclubs / Engagement / Compétitions Fédérales

- Cliquez sur le statut souligné « **ENGAGE** » ou « **PRE-ENGAGE** » sur la ligne correspondante à la compétition pour laquelle le club souhaite faire un désidérata.
- Saisir le désidérata
- **VALIDER**

LES CLUBS EN COURS DE FUSION

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours ne doivent engager qu'une seule équipe en Coupe de France au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.

FORMATION GRATUITE CDOS LOIRE

Le CDOS Loire propose une formation sur « les fondamentaux de la communication associative », 2 formats proposés :

- 2 soirées en visio 18h-21h (**mardi 2 et jeudi 4 mai**)
- OU** 1 journée en présentiel (ST Just St Rambert le vendredi **12 mai de 9h30 à 16h30**)

Objectifs :

- Comprendre les spécificités de la communication interne d'une association.
- Mettre en avant la valeur ajoutée de la structure.
- Acquérir une méthodologie pour réussir sa communication interne.
- Utiliser des outils collaboratifs.
- Comprendre les principes de la communication externe.
- Définir les objectifs et les cibles de la communication externe.
- Élaborer les messages en relation avec les valeurs et l'identité de l'association.
- Connaître les spécificités des différents supports de communication.
- Savoir élaborer son plan de communication externe, en choisissant les messages et les supports adaptés.

Intervenante : Caroline CHARLES, Chargée de communication CDOS Loire



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SECRETAIRE-GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.85

Infos et inscriptions :

<https://cdos42.fr/formations/fondamentaux-communication-associative-visio/?occurrence=2023-05-02>

DOSSIER ATHLETES DE HAUT NIVEAU **2023-2024**

L'aide aux sportifs de haut Niveau est reconduite par le Conseil Départemental de la Loire en 2023

Le dossier est à remplir par l'athlète avec son avis et celui du Président du club.

Vos propositions devront être retournées au comité Olympique et Sportif de la Loire impérativement **pour le 26 juin 2023**.

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas examiné.

Le CDOS-Loire déterminera ses choix, en fonction des critères adoptés par l'Assemblée départementale :

- Etre amateur dans une fédération sportive reconnue par les instances nationales et internationales.

- En dehors de la tranche 18/30 ans, la Commission pourra accepter la candidature d'un athlète si :

- moins de 18 ans : figurer dans les espoirs nationaux

- plus de 30 ans : maintien au plus haut niveau de la discipline

- Etre licencié et domicilié dans la Loire depuis au moins deux saisons (2020-2021 & 2021-2022) à la date de la demande, la saison en cours et la suivante.

Le domicile pris en compte est celui de l'athlète (si majeure) ou du responsable légal.

- Pour les sports individuels : avoir des résultats sportifs au plus haut niveau national et/ou international dans une discipline représentée par une équipe nationale reconnue de haut niveau suivant la catégorie d'âge à la date du dépôt du dossier.

- Pour les sports collectifs : figurer dans une sélection nationale à la date du dépôt du dossier.

Le président du comité Départemental s'engage à la **véracité** des renseignements fournis par l'athlète.

Maison Départementale des Sports (CDOS-Loire), 4 rue des Trois Meules, 42100 Saint-Etienne